

## TAUX DES RETENUES À LA SOURCE (RAS) 2022

### CANADA



Montant personnel de base - impôt : janvier 2022	14 398\$
ASS. EMPLOI : Taux employé du brut :	1.20%
Taux employeur : 1.4 X le montant de l'employé	
Maximum salaire cotisable :	60 300\$
Montant cotisation maximum :	723.60\$

### QUÉBEC



Montant personnel de base - impôt :	16 143\$
R.R.Q.: Taux de :	6.15%
Maximum cotisable annuel :	3 776.10
	3 776.10
	<u>7 552.20</u>
Gain annuel maximum :	64 900\$
Exemption	3 500\$
Maximum gains cotisables	61 400\$

---

RQAP :	Maximum revenus assurables	88 000\$
	Taux employé du brut	0.494%
	Taux employeur du brut	0.692%
	Cotisation maximale employé :	434.72\$
	Cotisation maximale de l'employeur (par employé)	608.96\$

---

FSS : Si votre masse salariale est inférieure ou égale à 1 million de dollars :

	1er janvier 2022	à partir du	à partir du
Taux Général :	1.65%		
Taux Manufacturier :	1.25%		

Si votre masse salariale est supérieur à 1 million de dollars, veuillez consulter les taux sur le site de Revenu Québec.

---

CNT :	Maximum de la rémunération assujettie	88 000\$
	taux de cotisation	0.06%

---

CNESST :	Salaires Maximum cotisable par employé	88 000\$
----------	--	----------

---